

Machines conformes à l'OPAir

Liste de contrôle achat et maintenance

1. Introduction

Cette liste de contrôle rassemble divers documents difficiles d'accès ou de compréhension en les rendant plus faciles d'emploi. Elle s'adresse avant tout aux entreprises qui achètent ou post-équipent chaque année une ou des machines. Elle s'appuie sur la réglementation fédérale concernant les machines de plus de 18kW de puissance. Certains cantons connaissent des exigences qui en dévient, ancrées dans le droit cantonal voire dans certains cas imposées par le biais de l'autorisation de construire. Ces réglementations très variables et différentes ne peuvent être abordées ici en détail. La SSE recommande d'intégrer cela dans les discussions préalables à l'offre.

La location de machines de chantier sera aussi traitée dans cette liste de contrôle. Il est nécessaire de prendre garde à ce qu'elles soient elles aussi conformes à l'OPAir (Ordonnance sur la protection de l'air, RS 814.318.142.1) lors de leur mise en œuvre sur le chantier.

L'import direct par vos soins de nouvelles machines de chantier ou de matériel d'occasion, ainsi que la location transfrontalière ne sont pas traités.

2. Clarifications préalables

A vérifier avant la conclusion du marché	oui	non	Explications complémentaires, remarques
2.1) J'achète une nouvelle machine de plus de 18 kW pour utilisation sur les chantiers (si non, allez au point 2.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1a) Ai-je défini le type d'utilisation qui en sera fait ? (part élevée du travail en pleine charge ou charge légère ; travail avec régime constant ou variable ; travail par équipe ; type de lieu d'utilisation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1b) Comment est le service client? (Documentation de la machine, instructions aux collaborateurs, service de réparation, disponibilité des pièces de rechange, etc.)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2) Je fais post-équiper ma machine de plus de 37 kW avec un filtre à particules pour une utilisation sur les chantiers (Si non, allez au point 2.3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2a) Ai-je transmis les données techniques du moteur au vendeur de filtres à particules (Puissance, type de turbo, émissions de polluants, historique de maintenance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2b) Ai-je communiqué le type d'utilisation au vendeur de filtres à particules (part élevée du travail en pleine charge ou charge légère ; travail avec régime constant ou variable ; travail par équipe ; type de lieu d'utilisation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2c) Comment est le service client? (Documentation de la machine, instructions aux collaborateurs, service de réparation, disponibilité des pièces de rechange, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3) J'achète une machine d'occasion pour la mise en œuvre sur les chantiers. (Si non, allez au point 2.4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A vérifier avant la conclusion du marché	oui	non	Explications complémentaires, remarques
2.3a) La machine est-elle conforme à l'OPAir ? (voir point 3.3b chap. 3 Livraison)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3a) Comment est le service client? (Documentation de la machine, instructions aux collaborateurs, service de réparation, disponibilité des pièces de rechange, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4) Je loue une machine pour laquelle un filtre à particules est exigible pour la mise en œuvre sur les chantiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4a) La machine est-elle conforme à l'OPAir ? (voir point 3.4a chap.3 livraison)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4b) Comment est le service client? (Documentation de la machine, instructions aux collaborateurs, service de réparation, disponibilité des pièces de rechange, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.5) Le vendeur peut-il me donner une garantie que la machine est conforme à l'OPAir ainsi qu'au type d'utilisation qui est prévu? Si non, voir le modèle SSE de Convention de garantie sous www.entrepreneur.ch/service-juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarque: Si une machine de chantier est achetée sans filtre à particules, alors que les valeurs limites d'émissions de l'OPAir l'exigeraient, le vendeur exige la signature d'une convention. Celle-ci spécifie l'interdiction d'utilisation sur un chantier et le vendeur s'y dégage de toute responsabilité. L'acheteur doit alors procéder lui-même au post-équipement en cas d'utilisation sur un chantier. Si l'on y procède soi-même, il s'agit de bien peser sa décision, lorsque le personnel d'atelier n'y est pas formé. En effet aucune garantie de fonctionnement après le montage n'est donnée et la première mesure officielle des gaz (ticket) doit être effectuée par le personnel. Il s'agit d'être aussi particulièrement prudent face aux offres avantageuses incluant cette convention.

3. Livraison

A vérifier à la livraison	oui	non	Explications complémentaires, remarques
3.1) J'ai acheté une nouvelle machine pour utilisation sur les chantiers (si non allez sous 3.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1a) Ai-je bien obtenu les documents suivants? - Manuel d'utilisation/de maintenance et déclaration de conformité pour la machine (inclus le filtre pour une machine OEM) - Manuel d'utilisation/de maintenance pour le filtre à particules - Déclaration de conformité pour le filtre - Plaquette du fabricant pour la machine et le filtre - Première mesure officielle des gaz (ticket) - Vignette de maintenance sur la machine - Fiche d'entretien du système antipollution <i>Machine avec autorisation de circuler:</i> - Protocole de réception OFEV (mesures à la réception) - Permis de circulation avec mention du filtre à particules.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1b) Est-il convenu d'autres prestations (p. ex. instruction des collaborateurs) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A vérifier à la livraison	oui	non	Explications complémentaires, remarques
3.2) Je fais post-équiper ma machine de plus de 37 kW avec un filtre à particule pour une utilisation sur les chantiers (Si non, allez au point 3.3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2a) Quelle est la qualité du montage? - Mesure de gaz et de bruit avant le montage ? - Endroit du montage: chaleur?, visibilité?, facilité d'entretien? - Type de montage: Câble? Prises? Raccords? Vibrations? Secousses? Matériel d'isolation et d'étanchéité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2b) Ai-je bien obtenu les documents suivants? - Manuel d'utilisation/de maintenance pour le filtre à particules - Déclaration de conformité pour le filtre - Fiche d'entretien du système antipollution et un avenant. - Plaquette du fabricant pour la machine (à contrôler, voire remplacer : l'année de construction et la puissance doivent y figurer) et pour le filtre - Vignette de maintenance sur la machine <i>Machine avec autorisation de circuler:</i> - Protocole de réception OFEV (mesures à la réception) - Permis de circulation avec mention du filtre à particules (doit y procéder moi-même).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3) J'achète une machine d'occasion avec filtre à particules pour la mise en œuvre sur les chantiers. (Si non, allez au point 3.4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3a) Quelle est la qualité du montage? - Mesure de gaz et de bruit avant le montage ? - Endroit du montage: chaleur?, visibilité?, facilité d'entretien? - Type de montage: Câble? Prises? Raccords? Vibrations? Secousses? Matériel d'isolation et d'étanchéité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3b) Ai-je bien obtenu les documents suivants? - Manuel d'utilisation/de maintenance et déclaration de conformité pour la machine. - Manuel d'utilisation/de maintenance pour le filtre à particules - Déclaration de conformité pour le filtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3b) Ai-je bien obtenu les documents suivants? - Plaquette du fabricant pour la machine (à contrôler, voire remplacer : l'année de construction et la puissance doivent y figurer) et pour le filtre - Vignette de maintenance sur la machine - Fiche d'entretien du système antipollution <i>Machine avec autorisation de circuler:</i> - Protocole de réception OFEV (mesures à la réception) - Permis de circulation avec mention du filtre à particule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

A vérifier à la livraison	oui	non	Explications complémentaires, remarques
3.4) Je loue une machine pour laquelle un filtre à particule est exigible pour la mise en œuvre sur les chantiers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4a) Ai-je bien obtenu les documents suivants? - Manuel d'utilisation/de maintenance - Manuel d'utilisation/de maintenance pour le filtre à particules - Déclaration de conformité pour le filtre (ou copie) - Plaquette du fabricant pour la machine et le filtre - Vignette de maintenance sur la machine - Fiche d'entretien du système antipollution (ou copie) - Si nécessaire, permis de circulation avec mention du filtre à particule.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarque: Si la livraison des documents est incomplète, exigez que le fournisseur transmette les documents manquants sans délai.

4. Maintenance

Lors de la maintenance vérifier	oui	non	Maintenance ou réparation sur... Remarques
4.1) Le dernier contrôle antipollution est-il bientôt échu (avant 24 mois)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2) Ai-je l'instruction technique de l'OFEV „Service anti-pollution et contrôle de machines et appareils sur les chantiers“	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.3) Ai-je les instructions et recommandation du fabricant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.4) Ai-je avant toute mesure des gaz, vérifié: - visuellement l'état de l'équipement - le filtre à air - les plombs/cachets - les régimes moteurs - la contre-pression	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarque: Si le personnel d'atelier ouvre un filtre à particules colmaté et qu'il suppose que la combustion des suies n'a pas eu lieu ou n'a été que partielle, alors il se protégera avec un masque FP3.

5. Questions?

Société Suisse des Entrepreneurs, SRL
Av. Jomini 8
1000 Lausanne
www.entrepreneur.ch

Renseignément: Christophe Estermann, responsable romand QSE, cestermann@sse-srl.ch
(Nous recevons de préférence des documents afin de pouvoir au besoin les communiquer à des experts).